

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015**

Délibération
n° 2015.05. 66.B

**Village d'entreprises
Molines-Nord - Rue
Louise de Marillac à
Angoulême - Société
SCOPELEC :
signature du bail
commercial**

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

**DELIBERATION
N° 2015.05. 66.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**VILLAGE D'ENTREPRISES MOLINES-NORD - RUE LOUISE DE MARILLAC A ANGOULEME
- SOCIETE SCOPELEC : SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL**

Le village d'entreprises des Molines-Nord est un ensemble de bâtiments destiné à la location pour des entreprises artisanales ou industrielles, situé au cœur de l'ORU de Basseau-Grande Garenne. Le projet a deux objectifs : donner aux entreprises des solutions immobilières pour se développer dans des conditions optimales et garantir au quartier une mixité des fonctions urbaines (logement, équipement, service, activités).

La surface totale construite est de 1 500 m² et est répartie en 3 bâtiments de 500 m² chacun. Chaque bâtiment peut être divisé et a la possibilité d'offrir à la location des surfaces allant de 150 à 500 m².

La société SCOPELEC, spécialisée dans la conception, le déploiement et l'administration des réseaux et systèmes de communication data télécom et vidéo, dont le siège social est situé à REVEL (31), souhaite créer une agence dans la région d'Angoulême et recherche un local d'activité bureau/stockage.

Dans ce cadre, l'occupant sollicite du GrandAngoulême la possibilité de louer un local au sein du village d'entreprises des Molines-Nord par le biais d'un bail commercial.

Le GrandAngoulême consent à l'occupant, qui accepte, la mise à disposition du module 3 d'une surface de 507,5 m².

Le montant du loyer mensuel s'élève à 2 000 € HT.

Un dépôt de garantie d'un montant d'un mois de loyer devra être versé par la société SCOPELEC pour assurer l'exécution du présent contrat.

Vu la délibération n°129 du conseil communautaire du 15 mai 2014 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'APPROUVER le bail commercial avec la société SCOPELEC pour l'occupation du module 3 du village d'entreprises des Molines Nord, à compter du 1^{er} juin 2015, aux conditions définies ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer ledit bail.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 mai 2015	<u>Affiché le :</u> 26 mai 2015